



Apprentis laisser seul durant 10 jours

Par **mathieu69**, le **19/02/2013** à **19:19**

Bonjour,
je suis actuellement en BTS comptabilité et j'ai 20 ans.
Je travail dans un cabinet d'expertise comptable.
Durant les vacances je suis resté seul durant environ 10 jours les autres employés étant en vacances y compris mon tuteur.
J'avais pour ordre de ne pas répondre au téléphone, le cabinet était "fermé".
Est-ce légal?
Et si ce n'est pas légal est-ce "sanctionnable"?

Je vous remercie par avance
Cordialement
Mathieu.

Par **pat76**, le **21/02/2013** à **15:23**

Bonjour

Ce n'est pas légal et vous pouvez toujours aller expliquer la situation qui a été la votre, à l'inspection du travail.

Par **mathieu69**, le **26/02/2013** à **09:39**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse et j'ai suivi votre conseil et j'ai contacté l'inspection du travail.

Cela n'a pas donné grand chose.

Merci quand même, bonne journée

Cordialement

Mathieu.

Par **pat76**, le **28/02/2013** à **18:07**

Bonjour mathieu

Vous avez vu un inspecteur du travail et il a trouvé la situation normale?